

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2016

OBJET :

**Maintien du dispositif indemnitaire
suite à la suppression de la PFR**

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 3

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 27 juin 2012, le conseil municipal a instauré la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) en faveur des attachés territoriaux relevant de la filière administrative.

Pour mémoire, la PFR est composée de deux parts tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions, pour l'une, et des résultats et de la manière de servir, pour l'autre.

Par décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, le gouvernement a mis un terme à cette prime pour la remplacer par un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Ce nouveau régime indemnitaire est, à l'image de la PFR, composé de deux parts : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, et un complément indemnitaire versé annuellement. Il est amené à s'appliquer, au plus tard au 1^{er} janvier 2017, à l'intégralité des agents en se substituant à la majorité des primes et indemnités existantes.

Les arrêtés ministériels fixant les montants maximum à allouer n'étant pas parus, il n'est pas possible de mettre immédiatement en œuvre ce nouveau dispositif indemnitaire, y compris pour les agents ne pouvant plus prétendre à la PFR depuis le 31 décembre 2015.

Dans l'attente de la publication des arrêtés susvisés, les collectivités ayant instauré la PFR sont invitées, pour ne pas pénaliser les agents concernés par la disparition de cette prime, à délibérer sur la poursuite du versement du régime indemnitaire dans l'attente de la mise en place pour l'ensemble des agents de la commune du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter la poursuite du versement du régime indemnitaire tel que défini par la délibération du conseil municipal du 27 juin 2012 dans l'attente de la mise en place pour les agents de la commune d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 2 contre (MME MATHIEU, M. LEINSTER) 3 abstentions (M. CLOMES, MME PAGELOT, M. RIFF) accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 25 Février 2016.

Pour Extrait,



**Pour le Maire Empêché,
Pascal LAURENT,
Adjoint**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

tenu sous la présidence de
de MME SIMONNET Adjointe

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil Municipal le :	12 février 2016
- Convocation distribuée le :	12 février 2016
- Affichage du compte-rendu le :	26 février 2016
- Affichage du procès-verbal le :	18 mars 2016

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. BREUILLE à MME SIMONNET
- MME LANZI à M. LAURENT
- M. CAUSERO à MME POYDENOT

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME DEVOUGE

Pour extrait,

**Pour Le Maire Empêché,
Pascal LAURENT,
Adjoint**

